

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 5 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	31

Objet de la délibération
FINANCES Avenant n°2 au marché relatif à la mise en place d'une plateforme numérique PCAET
Référence
10_20230512_1.1.8

Date de la convocation
29/11/2023

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
07/12/2023

L'année deux mille vingt-trois, le 5 décembre à 15 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

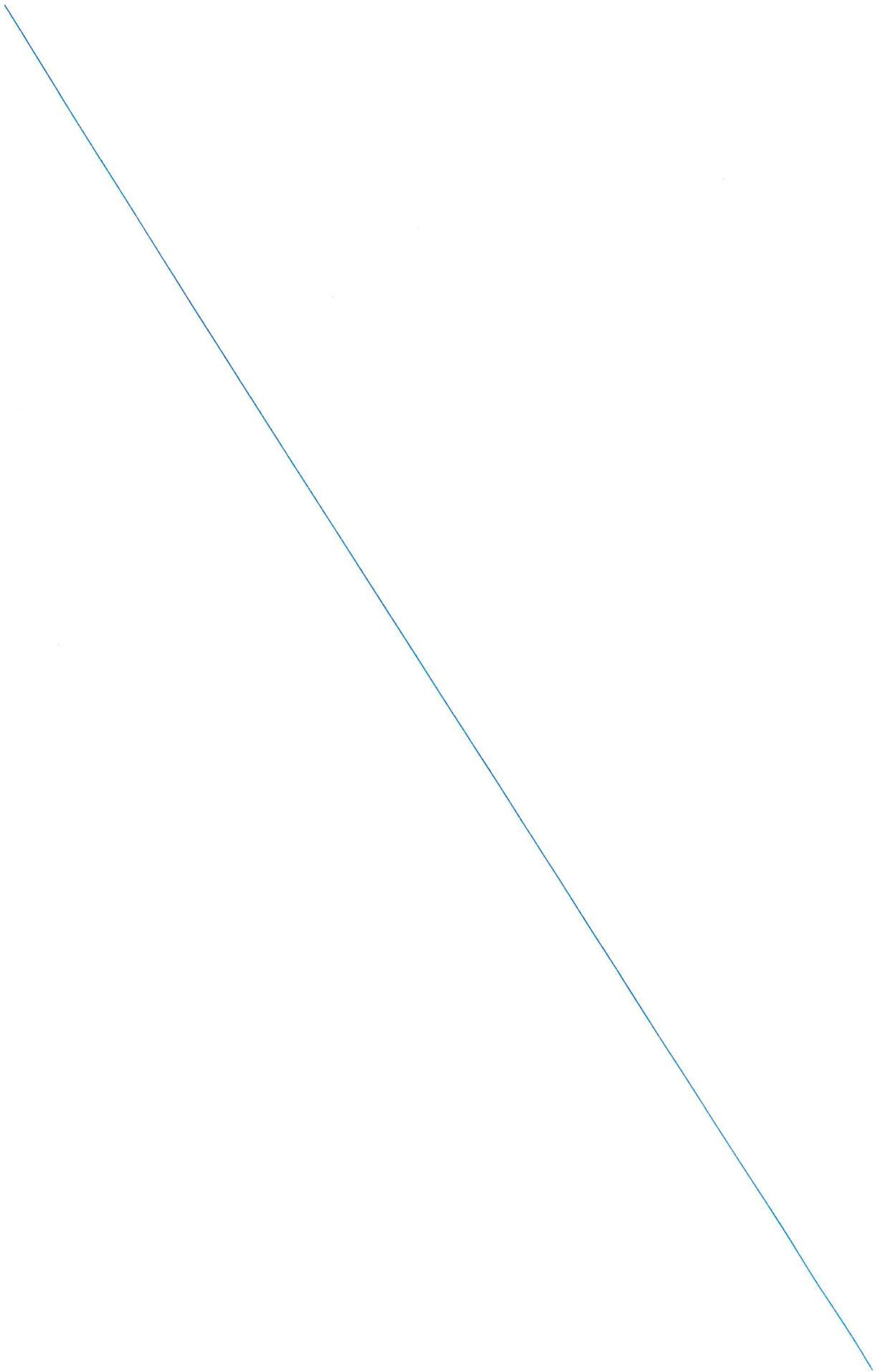
Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. DECLE, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme RODINGER, Mme PINON, OURDOUILLÉ, BOCQUILLON, CAPELLE, SURHOMME, Mme THIEBAUT, Mme QUIGNON, SUIN, GAILLARD, Mme A. LEMAIRE, WATELAIN, STOTER, Mme DE WAZIERS, BOHIN, LENGLET, MAGNIER, Mme HIVER, THUILLIER, Mme LEROY

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à Mme FOURÉ
M. SAVREUX a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. DOVERGNE a donné pouvoir à M. CAPELLE
M. DINOUARD a donné pouvoir à Mme LEROY

Excusés, absents : MM. FOUCAULT, GEST, THÉVENIAUD, RENAUX, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, VANDEPITTE, DELANNOY, FRANCOIS, DELFOSSE, Mme A-M. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, DESFOSSÉS, NOBLESSE, PETIT, DURIEUX, BABAUT, CHEVIN

A été nommé(e) secrétaire de séance : Paul-Eric DECLE



Afin de permettre la mise en paiement des prestations il convient de rectifier l'avenant 1.
Le taux de TVA de 20% indiqué à l'article 9 de l'acte d'engagement a été modifié par avenant le 30 septembre 2022 afin de prendre en compte le taux de TVA de 21% du prestataire basé en Belgique ;
La prestation a pour objet un service fourni par voie électronique et donc l'article 259 B du code général des impôts s'applique.

Il convient donc de modifier l'article 9 en indiquant que le taux de TVA qui s'applique est celui du pays où le service est établi, c'est-à-dire 20%.

Article 1 – Modification du taux de TVA applicable

L'article 9 – Prix de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Le montant des prestations, pour la période annuelle, est de :

- Montant Hors Taxes : 55 732,00 euros (en chiffres)
- Montant Hors taxes : Cinquante-cinq mille sept cent trente-deux euros (en lettres)
- TVA au taux du pays prestataire : 20% (taux éligible en Belgique)
- Montant TTC : 66 878.40 euros (en chiffres)
- Montant TTC : Soixante-six mille huit cent soixante-dix-huit euros et quarante (en lettres)

Article 2 – Régulation de la facture 2022

L'annulation de l'avenant 1 entraîne une régulation de moins-value par avoir sur la facture annuelle 2023.

Le montant de la moins-value pour la période 2022 est de 557.32 euros

Il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser le Président à passer un avenant n°2 au marché relatif à la plateforme numérique dédiée au PCAET pour modifier l'article 9 de l'acte d'engagement pour corriger le taux de TVA à 20 %.
- D'autoriser le Président à signer les pièces relatives à cet avenant n°2.

Le Comité syndical,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 28/11/2023,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Autorise le Président à passer un avenant n°2 au marché relatif à la plateforme numérique dédiée au PCAET pour modifier l'article 9 de l'acte d'engagement pour corriger le taux de TVA à 20 % et régulariser la moins-value par avoir sur la facture annuelle 2023.
- Autorise le Président à signer les pièces relatives à cet avenant n°2.

Fait et délibéré le 5 décembre 2023
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,



Le Président,
P. RIFFLART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	10_20230512_118
Objet :	Finances - Avenant n°2 au marché relatif à la mise en place d'une plateforme numérique PCAET
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.8 - avenants - décisions de poursuivre
Identifiant unique :	080-200082063-20231205-10_20230512_118-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20231205-10_20230512_118-DE-1-1_0.xml	text/xml	970 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib10_20230512_118.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20231205-10_20230512_118-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	6 décembre 2023 à 15h10min09s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	6 décembre 2023 à 15h10min12s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	6 décembre 2023 à 15h10min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 décembre 2023 à 15h10min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 décembre 2023 à 15h10min22s	Reçu par le MI le 2023-12-06